

LE COMBAT SYNDICALISTE

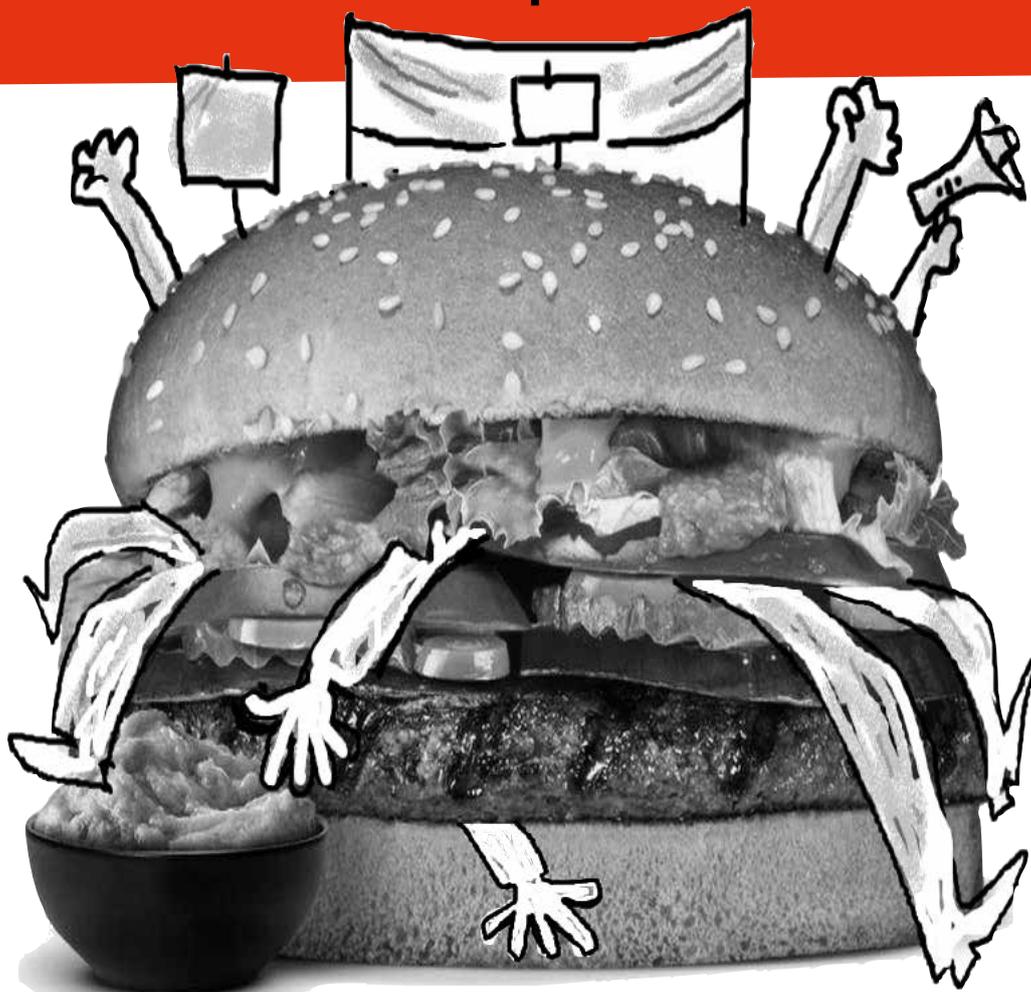


CNT MENSUEL DE LA
Confédération Nationale du Travail

DÉCEMBRE 2018/N° 439 **2€**

Fast food : LA MUTINERIE DES SOUTIERS

À Marseille, grève des salarié.es de McDo
contre la vente forcée et les
conditions de travail pourries.



Ici et maintenant

- Le harcèlement a encore tué
Deux nouveaux suicides à La Poste
en Dordogne. P2
- Quelle connerie, la guerre et les
crocodiles !
Refusons l'armée et les guerres.
Construisons un monde de paix ! P3
- Trois boucles d'oreille, sept ans
de malheur.
Après Jérôme Laronze, nouveau cas
d'acharnement de l'administration
contre un petit paysan. P8&9
- Le sale air du capital
L'embrouille sur les salaires d'une
« étude » d'un groupe d'intérim. P11
- La boîte qui tire les macrons
du feu
Loi Macron : les patrons n'ont pas
tardé à se jeter dans la brèche. P12

Lutte Syndicale

- Votre mission : disparaître...
Les Missions Locales Jeunes vont-elles
se dissoudre dans la fusion ? P4&5
- Ça s'escagasse comme ça chez
McDonald's. Violence patronale,
répression anti-syndicale: ça ne
passe pas chez McDo à Marseille ! P6&7

Juridique P 12&13

- Représentati-vite-fait
Un syndicat représentatif, comment
c'est déterminé ? Terrain miné ?

International P16&19

- Espagne. ● Kanaky.
- Sahara Occidental

Culture P 20 à 23

- Quand l'industrie proteste,
livre collectif.
- La CNT de Marseille fait son cinéma.
- Petit manuel de discussions
politiques.
Gaëlle Jeanmart, Cédric Letreme,
Thierry Müller.

Le harcèlement a encore tué

Deux nouveaux suicides à la Poste en Dordogne.

Une factrice de la plate-forme du courrier de la poste de Sarlat, âgée de 44 ans, a mis fin à ses jours le 25 octobre. En arrêt de travail depuis trois mois, elle se disait « terrifiée par les multiples contrôles médicaux » qu'elle subissait, exprimant son ressenti de « harcèlement quotidien » dans des SMS à des collègues, quelques heures avant son geste. Ce suicide intervient le jour où un contrôle médical était organisé.

En premier lieu, nos pensées sont pour sa famille, ses proches, ses collègues de travail. Ce geste extrême s'inscrit dans le contexte précis d'une entreprise qui impose des réorganisations permanentes, source de stress, de dépression, d'insécurité sociale. Son fils a décidé de porter plainte contre La Poste. Une centaine d'agents des plate-formes de Sarlat et de Siorac-en-Périgord ont exprimé leur émotion en exerçant depuis le jeudi 25 octobre leur droit de retrait durant une douzaine de jours. Les traveurs-euses n'ont repris le travail qu'après avoir obtenu la mutation de



trois cadres mis en cause.

■ Une deuxième victime

Deux semaines plus tard, autre suicide d'une salariée de 52 ans de La Poste à Saint-Astier, toujours en Dordogne et dans le même contexte de restructuration, de contrôles et de pression hiérarchique insoutenables. Cette postière avait déjà fait une tentative de suicide en 2015 et était en arrêt maladie depuis. Elle avait récemment exprimé jusqu'à son angoisse de passer devant un distributeur de billet siglé La Poste. Surtout soucieuse de son image, cherchant à dégager sa responsabilité, la direction de La Poste a fait savoir que ce deuxième suicide concerne « une dame en arrêt maladie depuis trois ans » et donc

« éloignée des secousses liées aux restructurations de la société »...

■ Des palliatifs bidons

La Fédération CNT-Poste constate que malheureusement aucune leçon n'a été tirée des nombreux drames qui affectent La Poste depuis des années et que nous n'avons rien à attendre des « dispositifs d'écoute et de soutien » qui surgissent lors de ces événements tragiques.

Face aux dures réalités, pressions, auxquelles nous sommes confrontés, la Fédération CNT Poste appelle à l'entraide, à la solidarité entre collègues, au refus de l'individualisme pour que des agents ne soient plus les sacrifiés de la course au profit. ●

Fédé CNT-PTT

Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello
N° de CPPAP : 0623 S 0651

Rédaction

combat-syndicaliste@cnt-f.org
CS c/o CNT Stics 13
c/o 1 000 Bâbords
61, rue Consolat 13001 Marseille

Administration

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Abonnements

cs-administration@cnt-f.org
C/O CNT 18 Avenue de Sierre
07200 Aubenas

Impression sur papier certifié
PEFC

Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqués après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress.

Merci à tou-tes !

CNT

CONFÉDÉRATION NATIONALE DU TRAVAIL

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal
30900 Nîmes

www.cnt-f.org - Mèl : cnt@cnt-f.org

COMBAT SYNDICALISTE

CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris

Mèl : cs-administration@cnt-f.org

Quelle connerie, la guerre et les crocodiles !

Refusons l'armée et les guerres. Construisons un monde de paix !

L'armistice de la Première Guerre mondiale a cent ans. Représentants de l'État et militaires l'ont commémoré ce 11 novembre, versant des larmes de crocodiles sur les « morts de la Grande guerre » minimisant, le sort des « fusillés pour l'exemple » escamotant les condamnés pour « crimes de fraternisation », contestations ou sabotages de l'industrie de guerre, préparant une nouvelle fois les prochains conflits par leur propagande médiatique de masse nationaliste et militariste. Toujours d'actualité, l'antimilitarisme nous apparaît plus nécessaire que jamais pour prévenir d'un alignement vers tout conflit armé !

Depuis des siècles, les États (la France en particulier) provoquent, organisent, soutiennent des conflits permanents dans le monde entier. On veut nous faire croire que ces conflits ont désormais un caractère humain, pacificateur freinant les énergies anti-militaristes. Mensonges menés au nom des droits de l'homme, masquant un ordre mondial impérialiste et une compétition mondialisée toujours plus mortifères. Une guerre voit avant tout des êtres humains s'entre-tuer, laissant derrière eux la désolation et la mort non seulement de militaires mais aussi de civil-es, hommes, femmes, enfants.

■ Profiteurs de guerre et de reconstruction

Au-delà de la condamnation morale de toutes les guerres, soulignons qu'elles sont partie intégrante et structurante d'un système capitaliste avide servant à faire main basse sur les ressources des pays où se déroulent les conflits, à s'enrichir sur la production et la vente d'armes et

à s'assurer de juteux chantiers de reconstruction. Ces périodes de guerre sont aujourd'hui permanentes, le développement du complexe militaro-industriel devant bien tester et vendre ses dernières innovations, quitte à s'imposer dans les lieux dépourvus de conflits armés, au travers de ses prolongations sécuritaires, et grâce l'utilisation d'un ennemi devenu mondial : « le terrorisme ».

Pas de guerre sans armée. Tant que des troupes seront formées par les États, des armes inventées et fabriquées pour asseoir la domination des empires politiques et économiques, nous ne pourrons vivre en paix. Institution du meurtre organisé, l'armée est aussi une vaste entreprise de décervelage de la jeunesse avec l'instauration du service national universel, les liens école/armée et les campagnes de pub de recrutement. C'est une arme d'État pour la défense des classes dominantes et contre toute tentative de renversement du « désordre » établi. Partout, l'armée intervient dans les conflits sociaux : en France dans un passé pas très éloigné, réquisitionnée contre les éboueurs en grève. Le budget militaire en progression constante se fait au détriment des services essentiels à la population,



santé, éducation. Les ventes d'armes enrichissent les plus puissants au détriment des populations qui périront sous le feu des dernières innovations meurtrières. En France, la dissuasion nucléaire est au centre de la politique militaire. Sur toute la terre, la prolifération des armes nucléaires se poursuit en faisant peser une menace mortelle sur les êtres vivants et l'ensemble de l'humanité.

Contre ce militarisme, construisons ensemble un monde de paix, sans frontières, libéré de l'oppression, de l'exploitation, du nucléaire et du capitalisme. ●

CNT 34

Bidasses contre piquets de grève

En 2014, intitulé « Perspectives 2020 pour la défense européenne » un rapport de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, suggérait carrément d'envoyer l'armée de plus en plus fréquemment contre les grévistes, pour maintenir l'ordre et protéger la fameuse « concurrence libre et non faussée » des entreprises. Exemples cités de luttes ouvrières où l'armée a été utilisée pour maintenir l'ordre capitaliste : les grèves des éboueurs de Naples, des pompiers de Liverpool, des aiguilleurs du ciel aux États-Unis.

Votre mission : disparaître...

Les Missions Locales Jeunes vont-elles se dissoudre dans la fusion ?

Crise du pétrole, désindustrialisation, premières délocalisations, automatisation, informatisation : le chômage touche de plein fouet la jeunesse. La qualification devient un enjeu. Le secteur dit de « l'insertion » est ainsi né au début des années 80, au-delà du travail social déjà en place. Un rapport sur l'insertion socioprofessionnelle des jeunes est commandé à Bertrand Schwartz en 1982 par le gouvernement Mauroy, sous Mitterrand. Les préconisations du rapport seront le socle fondateur des Missions locales. 36 ans après, le chômage des jeunes reste très élevé...

tivités locales, et des acteurs de la vie économique et sociale locale.

Avec les étapes successives de décentralisations, les collectivités locales (Villes, Agglos, Départements, Régions) renforcent leurs financements en vertu de compétences augmentées sur l'écono-



■ La crise de 2008 et après

Mission loquoi ?

Ces associations parapubliques agissent depuis le début années 80 en faveur de l'insertion socio-professionnelle des jeunes (16-25 ans). Leur singularité d'intervention : l'approche dite globale de l'accompagnement des jeunes qui les fréquentent, impliquant les collectivités locales au financement et au pilotage. 14 000 professionnel·les interviennent dans 450 Missions locales en France et DROM-COM, constituant le 3ème pilier du service public de l'emploi (avec Pôle emploi et Cap emploi).

■ Un dispositif d'insertion territorialisée

Si dans un premier temps apparaissent des PAIO (Permanences d'accueil, d'information et d'orientation). Les Missions locales jeunes émergeront à diverses échelles territoriales. Elles associent leurs créateurs, l'État, les collec-

mie, la formation professionnelle, ou l'action sociale).

Dans le même temps, l'État renforce sa commande d'accompagnement et d'accès à l'emploi des jeunes. Avec les programmes nationaux (TRACE, CIVIS, PACEA), les embauches de conseiller·es en insertion se multiplient.

Ainsi, les Missions locales s'étoffent, s'associent en réseau déclaré, se dotent d'une convention collective en 2001. Selon les réalités locales, tailles, financements et couleurs politiques, leurs équipes se constituent de façon plus ou moins pluridisciplinaires, intégrant conseiller·es en insertion (dits socioprofessionnel·les), psychologues, travailleur·euses sociaux, animateur·trices, des chargé·es d'accueil, plus récemment des chargé·es en relation entreprise.

tailles, financements et couleurs politiques, leurs équipes se constituent de façon plus ou moins pluridisciplinaires, intégrant conseiller·es en insertion (dits socioprofessionnel·les), psychologues, travailleur·euses sociaux, animateur·trices, des chargé·es d'accueil, plus récemment des chargé·es en relation entreprise.

Même si certaines rayonnent sur leur département, la plupart sont de petits établissements. La solidarité en réseau est très relative, voire théorique. Si la crise financière de 2008 précarise largement une jeunesse déjà touchée par le chômage, la réduction des finances publiques des collectivités locales déstabilise les Missions locales et leurs services.

La crise? Une aubaine pour asseoir les politiques libérales, au prétexte d'économies, d'efficacité. Les collectivités rognent leurs budgets, ceux des Missions locales avec (précédées par nombre d'établissements du travail social ou de l'insertion liés à l'accompagnement des bénéficiaires du RMI/RSA).

Depuis une dizaine d'années, les Missions locales perdent des pans entiers de financements, déséquilibrant lourdement leur modèle d'intervention. Certains départements ont annoncé leur total désengagement, entraînant le licenciement de travailleur·euses sociaux notamment. Comme dans le Gard en 2016, premier département « de gauche » (PS-PCF) à se désengager aussi brutalement des Missions locales pour les jeunes.

Ces licenciements sont contestés aux prud'hommes (décision attendue le 5 février 2019), avec le soutien de la CNT qui a deux sections syndicales dans les

MISSIONS LOCALES NOUVELLE GÉNÉRATION



Missions locales du Gard.

L'instabilité financière s'est aggravée avec le recours massif aux financements européens (appels à projets des Initiatives emploi jeunesse) puis de la Garantie jeune (co-financement État-Europe). Des financements toxiques pour les trésoreries des petites Missions locales : Réduction des budgets socles de fonctionnement, subventions versées tardivement... Paradoxalement, on licencie économiquement à présent régulièrement dans les Missions locales.

■ Missions locales en sursis en Macronie

En 40 ans, les changements de gouvernements ont donné des sueurs froides aux Missions locales. Mais manifestement insolubles dans le libéralisme de Macron & co, la première décision fut, en juillet 2016, de couper la tête du réseau, le Conseil national des Missions locales. Réseau désormais directement

sous tutelle du ministère.

L'État pousse aux fusions, déjà largement à l'œuvre dans le travail social et ses différentes associations locales. Après avoir étranglé financièrement les petites Missions locales, on leur explique qu'il faut « mutualiser » les frais de fonctionnement, le personnel, etc. Bref, on comprime, on supprime. Finies, les petites Missions locales adossées à une réalité de proximité. Place aux super structures plus lointaines, moins Missions... locales.

■ En marche vers la dissolution ?

Le gouvernement a lancé une nouvelle idée en juillet 2018, nouveau casus belli contre les Missions locales, toutes invitées à « expérimenter » localement des fusions avec les agences Pôle emploi. Une proposition du rapport CAO 2022 (le but : réduire les dépenses publiques et donc les services publics), qui apparaît comme un coup d'essai avant le grand hold-up, une OPA hostile insi-

dieusement annoncée.

Unaniment, les OS (CFDT, CGT, FO, CNT... et même l'UNML-employeurs) en rejettent l'idée, au nom de la spécificité d'intervention des Missions locales. Déjà, la Mission locale de Nantes est dissoute dans une Maison de l'emploi.

Ainsi va le grand cirque libéral. Déjà bien inféodées à une commande publique trop injonctive, les Missions locales pourraient bien disparaître dans un train d'économie politique.

La CNT y est présente et résistera. Elle y affirme son attachement à l'approche globale de l'accompagnement, à la pluridisciplinarité, qui offrent aux jeunes fréquentant les Missions locales, parfois très en difficulté, une attention, une écoute, une considération. En somme, un service intégrant au plus large leurs préoccupations, leurs envies, au-delà de logiques d'accès à la formation et à l'emploi. ●

Section CNT ML Nîmes Métropole

Ça s'escagasse comme ça chez McDonald's

Violence patronale, répression anti-syndicale : ça ne passe pas chez McDo à Marseille !

Terreur, licenciements abusifs, vigiles pour casser la grève... Le franchisé de plusieurs McDo de Marseille a les mêmes méthodes que son enseigne : ketchup avarié sur le burger pour faire des économies, mais du fric sur la table pour faire dégager les militants syndicaux !

À Marseille, le conflit a démarré avec la vente de six enseignes de la région à un repreneur, Mohammed Abassi, qui en possède déjà huit. Ses méthodes : intimidation et vigiles avec pour objectif la liquidation du McDo de St Barthélémy (dans les quartiers Nord de Marseille), considéré comme un véritable bastion de la lutte et symbole national de résistance.

Grèves, occupations et manif sont le quotidien des salarié-es de McDo depuis cinq mois. Leur combat tenace a permis de gagner aussi au tribunal : la cession du McDo de St Barthélémy a été an-



nulée en septembre. Les prud'hommes sont aussi saisis pour faire interdire le transfert des salarié-es de leur entreprise actuelle à celle du repreneur

Jamais à Marseille chez McDo le niveau de violence n'a été aussi haut. Au McDo Chave, une représentante syndicale est harcelée par sa hiérarchie qui enchaîne les mesures vexatoires à son encontre. Elle a même été victime d'une agression avec une ITT de trois jours.

Et ce n'est pas un cas isolé ! Du McDo de Félix-Barret à celui de Grand-Littoral, les syndicalistes sont harcelés, intimidés, poussés vers la porte. Les salarié-es se retrouvent placardisé-es, agressé-es verbalement ou physiquement, jusqu'à une arme braquée sur la tête... À Grand-Littoral une syndicaliste a fait une tentative de suicide, se taillant le bras au cutter dans les toilettes du resto le 9 novembre dernier. Elle venait de se faire hurler dessus pour avoir voulu mettre des produits périmés à la poubelle...

Face à l'escroquerie et la violence patronales, l'action solidaire s'est exprimée le 9 octobre, par une manif intersyndicale, l'intervention devant et dans trois McDo, salarié-es et manifestant-es solidaires côte à côte. La lutte continue ! ●

CNT Stics 13

Des luttes qui donnent la frite

McDo, une longue histoire d'exploitation et de luttes.

En 2017, une grève à Villefranche de Rouergue a duré six mois suite au licenciement d'un salarié. Là aussi, un franchisé est à la manœuvre. Mais avec la patte managériale McDo. Aujourd'hui aux États-Unis, de nombreux cadres de McDo sont accusés de pratiquer le harcèlement sexuel comme méthode de management. Depuis 2016, quelque 27 femmes ont por-

té plainte contre McDo et les franchisés. Les salarié-es de dix grosses villes nord américaines ont été en grève contre ce harcèlement le 18 septembre dernier. Une première sur le sujet, à cette échelle. En novembre 2015, une grève pour augmentation de salaire à 15 \$ de l'heure et des droits syndicaux a touché des centaines de villes américaines.

En mai dernier, des salarié-es d'un McDo parisien, gare de l'Est, en grève pour la paie et les conditions de travail (reven-

dication : 13e mois, 13 euros€ de l'heure à la place du smic) et la santé (problème de dos, taches répétitives) ont occupé leur lieu de travail : « Frite par frite, nugget par nugget, nous reprendrons le fric de McDo », assurait un slogan. Entre 2002 et 2003, le McDo du bd St-Denis (Paris IIe), a été tenu par ses employés, durant près d'un an. Et d'autres luttes partout dans le monde...



On n'est pas au menu !

Cinq mois de lutte des McDo Marseille face aux appétits de gérants.

Les salarié-es de six restos McDo de Marseille et environs* sont en lutte depuis plus de cinq mois. Franchisés comme beaucoup d'autres, ces McDo refusent la vente de leurs franchises à un nouveau repreneur, vente qui va entre autres remettre en cause leurs acquis sociaux (si tant est qu'on puisse parler de vrais acquis sociaux, question conditions de travail chez McDo), leur emploi (avec des suppressions à la clé) et leurs droits syndicaux (les représentant-es de syndicats étant les premiers dans le collimateur).

■ Le soutien.

Les organisations syndicales ayant des représentant-es chez les salarié-es concerné-es les ont soutenus, ainsi que plusieurs élu-es ou assos des quartiers voisins. Des militants nationaux sont à plusieurs reprises venus à Ste Marthe pour rencontrer les McDo, participer aux rassemblements et aux audiences en justice. Le comité de soutien crée mène des actions avec les salarié-es comme la journée de grève et de manif du 9 octobre dernier. Ils ont également reçus des soutiens de McDo à l'étranger (USA, Grande-Bretagne ...) qui ont fait chaud au cœur.

■ La justice.

Le McDo du rond-point de Ste-Marthe (St-Barthélémy) est un cas particu-

lier : il était question, dans les plans de la direction et du repreneur, de le transformer en resto rapide « asiatique ». Or ce McDo joue, peut-être plus qu'ailleurs, un rôle de pôle de rencontre important dans ce quartier dit « défavorisé ». En plus de la défense des salarié-es, son maintien a un rôle social. C'est la

septembre.

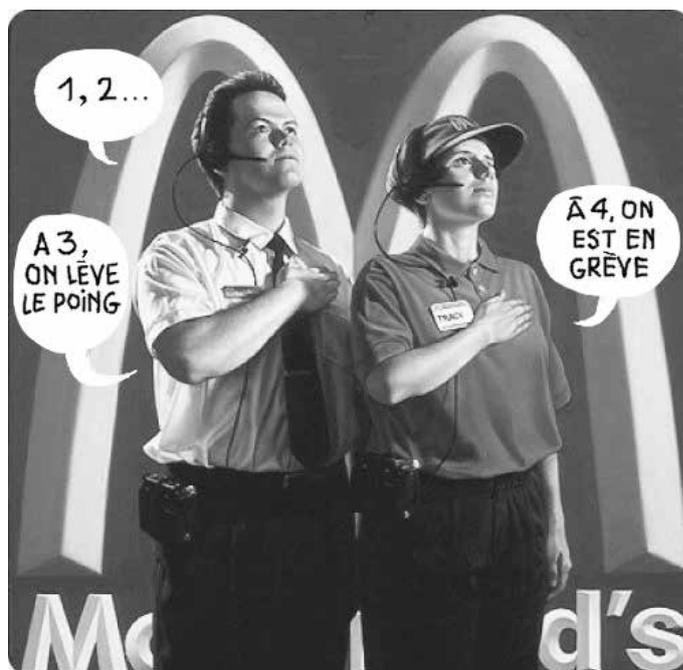
■ La lutte continue.

Ce n'est qu'une première victoire : les cinq autres restaurants sont toujours sous la menace d'une vente sauvage, qui aboutirait à un plan social et à une

régression des droits des salarié-es restant-es.

La lutte continue donc pour l'ensemble des salarié-es des six restos. La solidarité avec elles et eux doit s'étendre, elle est de plus en plus nécessaire quand on voit le mépris des décideurs McDo, et les méthodes excessivement violentes utilisées par le potentiel repreneur contre les salarié-es. Plus que jamais renforçons la solidarité

autour des McDo en lutte ! ●



raison qui fait qu'un référé en justice a été déposé par l'avocat des salarié-es pour contrer la vente spécifique de St Barth/Ste Marthe, que le tribunal de grande instance a déclaré illégale début

CNT Stics 13

*Ste-Marthe/ St-Barthélémy, Plan-de-Campagne, Blancarde/Jarret, Grand-Littoral, Vitrolles, St-Victoret.

Trois boucles d'oreille, sept ans de malheur

Après Jérôme Laronze, nouveau cas d'acharnement de l'administration contre un petit paysan.



Gabriel Dufils

Gabriel Dufils est paysan bio en Normandie depuis plus de 40 ans. Une ferme de 5 ha, dont quatre en prairie dédiées, en temps normal, à deux vaches jersiaises et leurs trois descendants. Toute sa production, yaourts et fromages, jus de pommes et cidre, légumes, est vendue sur le marché local.

L'administration lui est pourtant tombée sur le poil il y a plus de 7 ans. Lors d'un contrôle effectué en juin 2011, des agents de la DDCSPP de l'Eure (Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) bloquent son petit troupeau. Motif : les trois plus

jeunes n'ont pas leurs boucles aux oreilles. Il faudrait donc les abattre.

En 2016, le Conseil d'État annule les décisions de la DDCSPP de l'Eure et l'abattage forcé du troupeau, jugeant le contrôle invalide (pas de vérifications ni de compte rendu de contrôle rédigé, à aucun moment Gabriel Dufils n'a pu présenter ses observations, etc.) Les trois bovins sont sauvés de l'abattoir mais la DDCSPP retient les cartes d'identité du troupeau, agrandi à seize bovins pendant que Gabriel Dufils tentait, par voie judiciaire, de faire reconnaître ses droits.

Via les normes de traçabilité (pourtant respectées par Gabriel Dufils) et

l'exercice abusif de leur pouvoir, les administrations agricoles se donnent des prérogatives afin d'éliminer des fermes qui font tache dans le paysage agro-industriel d'aujourd'hui, comme celle de Gabriel Dufils. Le nombre d'agriculteurs conduits au suicide prouve un malaise sérieux.

L'administration s'acharne, multiplie les stratagèmes (tests génétiques non communiqués, abus de pouvoir, intimidations, humiliations, destruction des denrées sur le marché...) pour ne pas permettre à Gabriel Dufils de continuer son activité dans la sérénité, surchargé de travail avec un troupeau toujours immobilisé par l'administration.



Ubu tue

Comme le souligne Yannick Ogor, maraîcher et petit éleveur en Morbihan, auteur du livre « Le paysan impossible » : « La mort de Jérôme Laronze, éleveur en Saône et Loire, assassiné par des gendarmes le 20 mai 2017, est venue rappeler à beaucoup que l'administration ne brillait pas seulement par l'absurdité de ses réglementations. Le droit de vie et de mort qu'elle s'est octroyée sur la vie des animaux, au nom de la "sécurité sanitaire", s'applique également aux producteurs ».

Absurde, hésitant parfois entre Ubu et Kafka, l'administration reste pointilleuse à outrance, a priori méfiante. « Cette avalanche de normes qui étouffe les agriculteurs », titrait déjà en 2016 Les Echos, quotidien très libéral. Selon un rapport du Sénat intitulé « Normes agricoles : retrouver le chemin du bon sens »*, les paysans passent en moyenne quinze heures par semaine dans leur bureau à éplucher et traiter la paperasse administrative. Des normes et réglementations complexes qui engendrent aussi des coûts fragilisant surtout les plus petites exploitations.

www.senat.fr/notice-rapport/2015/r15-733-notice.html

Le 20 juillet 2017, l'administration constate elle-même que toutes ses vaches sont « identifiées » et lui octroie un agrément sanitaire d'un an (légalement jusqu'à mi-novembre 2018). Mais l'administration persiste à considérer 13 des 16 bovins comme « définitivement irrégulièrement identifiables », suspendant l'agrément sanitaire de tous les bovins, alors que ses propres règles donnent à l'éleveur jusqu'à fin décembre pour renouveler la prophylaxie.

Face à la solidarité paysanne et la mobilisation déterminée, l'arbitraire administratif décide le 19 octobre d'éliminer la ferme et les vaches de Gabriel Dufils. Un simple coup de fil du directeur de la DDTM propose d'abattre tout le troupeau, indemnisé selon une estimation de la Chambre d'agriculture, le GDS (groupement de défense sanitaire, association de la profession) et l'association régionale pour l'identification du cheptel.

L'assassinat par un gendarme au printemps 2017 de Jérôme Laronze, éleveur bovin en Saône-et-Loire, a fait suite à un acharnement adminis-

tratif similaire. Ce crime a permis à beaucoup d'agriculteurs de rompre le silence et l'isolement. Le système normatif dévoile sa véritable fonction : éliminer les petites fermes et accélérer l'industrialisation de l'agriculture. Rien à voir avec la sécurité alimentaire et une protection de l'intérêt général.

Soutenir Gabriel Dufils et sa famille, c'est donner une chance aux volontés paysannes de ne pas être définitivement anéanties par l'industrialisation de la vie sur terre.

Nous exigeons la levée immédiate de toutes les sanctions administratives infligées à Gabriel Dufils et la restitution sans délai

de tous les documents utiles à son travail.

Ils ont tué Jérôme Laronze. Ne laissons pas Gabriel Dufils et ses vaches subir le même sort ! ●

Comité de soutien, CNT-FTTE, et rédac du CS

Contact : sentelle.solidarite@gmail.com
Pour info et soutien :
<https://fr-fr.facebook.com/lapsycause/>
https://twitter.com/cause_psy/
la.psy.cause@gmx.fr

Informations pratiques

SMIC. Le montant du Smic a été porté à 9,88 euros brut le 1er janvier 2018, soit 1498,47 euros sur la base de la durée légale du travail de 35h hebdomadaires.

(source : www.service-public.fr).

Logement. L'indice de référence des loyers sert de base pour réviser les loyers logements vides ou meublés. Il fixe les plafonds d'augmentation annuelle du loyer que peuvent exiger les propriétaires.

Au 3e trimestre 2018, cet indice s'élève à 128,45 euros.

(Source : www.service-public.fr).

Fonction publique. Le point d'indice qui calcule le salaire brut des fonctionnaires est gelé depuis 2018, par décision du ministre de l'action et des comptes publics, gel prolongé en juin dernier. Donc pas de revalorisation en 2019.

(<https://droit-finances.commentcamarche.com>).

Point d'indice. Visible en haut de la fiche de paye. Valeur de 4,69 euros depuis le 1er février 2017. Soit pour un indice 100 un salaire de 5623,23 euros brut par an (www.fonction-publique.gouv.fr). La rémunération d'un agent public (d'État, territorial, hospitalier) se compose notamment d'un traitement indiciaire (appelé également traitement de base) calculé en fonction d'un indice majoré. Elle ne peut pas inférieure à un montant plancher propre à la fonction publique, ni au Smic

www.service-public.fr)

Indemnité de résidence. Calculée en pourcentage du traitement indiciaire brut des fonctionnaires et contractuels (si deux personnes en couple, chacun la perçoit). Ce pourcentage dépend de la taille de la commune d'affectation, où s'exercent effectivement les fonctions (et non la commune du siège de l'administration qui l'emploie).

Soit :

3 % en zone 1

(minimum 44 euros),

1 % en zone 2 (minimum 14,67 euros), pas de prime en zone 3.

Le taux le plus élevé d'une agglomération s'applique aux communes appartenant à une agglomération urbaine multi-communale et aux agglomérations nouvelles

(Source : <https://www.service-public.fr>).

Informations collectées par ETPRECI-75

Le sale air du capital

L'embrouille sur les salaires d'une « étude » d'un groupe d'intérim.

« **E**n hausse de 1,8% en 2018, la fiche de paie non-cadres n'a jamais autant progressé depuis cinq ans » titrait le 17 octobre dernier une « étude » du groupe Randstad.

■ Souriez, vous êtes exploité-es

Pour le groupe néerlandais d'intérim et de services RH, cette augmentation « inédite » est liée à la croissance de 2017 et la « pénurie de certaines compétences ». Pour la première fois depuis 2014, les salaires augmenteraient plus que le SMIC, selon cette « étude objective basée sur les salaires réels issus de l'analyse de 1,4 millions de fiches de paie représentant 124 métiers relevant des statuts "ouvriers qualifiés" et "non qualifiés", "employés" et "professions intermédiaires" ». Avec l'air de pas y toucher, « l'étude » se garde de relever le moindre effet des récentes réformes successives (Macron, El-Khomri, Valls, re-Macron).

■ Chiffres ronflants, données maigres

Canard de droite et référence, le Figaro cautionne et relaie l'« étude » de Randstad (qui n'est évidemment pas un labo indépendant). L'« étude », à la présentation assez peu lisible, donne des chiffres, mais on n'en retient que le titre, globalement. 1,4 millions de fiches de paie analysées, ça semble colossal. En réalité, au moins 320 millions de fiches de paie sont éditées par an, en n'en comptant qu'une par mois et par salarié.e. Ça ramène l'étude à

plus de modestie. 124 métiers pris en compte ? Le fichier ROME de Pôle Emploi (Répertoire opérationnel des métiers et emplois) compte 532 fiches pour plus de 11 000 appellations de métiers différents.



■ Un chiffre, 35 ans de régression

Quand on gratte derrière la propagande (j'en pouvais plus de dire « l'étude »), c'est moins sympa. Que le patronat nous dise benoîtement que les salaires augmentent, c'est un joli crachat au visage des travailleur-euses ! C'est bien joli de leur envoyer trois miettes après avoir chargé le personnel politique de casser les statuts et les conquêtes sociales et fait mener une politique dite d'austérité budgétaire – en fait, de spoliation des

droits élémentaires de la population. Et les travailleur-euses n'oublient pas que depuis 1983, merci Delors, les salaires ne sont plus indexés sur les prix. On appelle ça la « désinflation compétitive ». Les économistes bon-teint l'expliquent par la nécessité de freiner la perte de valeur de la monnaie, pour rester compétitif sur le marché international.

■ Monnaie, monnaie

Dans une économie monétarisée qui tourne un minimum (pour les patrons, s'entend), la richesse globale augmente sans cesse. Si la masse monétaire représentant cette valeur restait identique, le prix de cette monnaie augmenterait mais ça bloquerait. Plus il y a de richesse créée, plus il faut de monnaie pour la faire circuler. Et il faut même anticiper cette création de richesse, pour investir dans la création de demain. L'inflation, elle, est donc inhérente à la croissance économique. Elle peut même être bénéfique. Mais pas pour les rentiers. D'où les politiques de lutte contre l'inflation. Si je fais un emprunt de 100 et que quand je le rembourse, il y a eu 10% d'inflation, je suis content parce que je rembourse 90 à valeur monétaire constante. Mais pour ça, il faut que les salaires

suivent l'augmentation.

■ L'inflation, pas l'ennemi

L'inflation, c'est plutôt ce qui empêche l'accumulation. On nous assène une pédagogie gouvernementale, l'inflation de l'Allemagne des années 20, les ouvriers allant chercher leur pain avec des brouettes de marks, mais en oubliant les circonstances. En tout cas, ça marche, tout le monde est d'accord pour lutter contre l'inflation alors qu'en fait, c'est le seul « ruissellement » qui soit.

Indexer les salaires sur les prix, c'est simplement lier la reconnaissance du rôle du travail dans la créa-



tion de richesses à l'accroissement de cette richesse. Ne pas l'indexer, c'est faire augmenter les salaires moins vite que la richesse créée, donc de manière relative et presque

on remet la main sur les moyens de production. ●

Martial, SIPMCS.

La boîte qui tire les macrons du feu

Loi Macron : les patrons n'ont pas tardé à se jeter dans la brèche.

C'est l'histoire d'une petite entreprise angevine qui appartient à un grand groupe basé à Paris comme il en existe beaucoup en France. Et peut être le début d'une lutte prolongée. La Loi Macron à peine promulguée, le cadavre du code du travail encore chaud, les patrons du groupe décident de dénoncer la convention collective, avec la complicité du CE constitué « d'indépendants », non syndiqués élus faute d'autre liste, et qui n'ont que le nom de représentants et défenseurs du personnel. Le tout dans la plus grande discrétion entre le CE et la direction du groupe de trois centaines de salarié-es. Un sondage, au sujet plutôt vague concernant l'organisation du temps de travail, est lancé. Personne ne verra les « résultats » de cette pseudo-consultation, ni de communication du CE.

Un cadre angevin reçoit le mail posant la question pour ou contre la modification de la convention collective nationale. Il trouve ça louche et va en parler à un collègue salarié.

Ce dernière trouve également que tout est en train de se faire dans le

dos des salarié-es : remise en cause des 35 H, des RTT, le travail en 2x8, le samedi au besoin du patron, incitation à utiliser le « Perco » compte heures sup', congés, etc. par salarié-e (10 jours de congés payés max /an à ne pas prendre, c'est à dire que les salarié-es toucheraient cet argent à leur retraite, dans très longtemps donc !), le tout sans en informer les salarié-es et avec la complicité du CE.

Le cadre ayant les mains liées, le salarié essaie de se tourner vers des collègues pour s'organiser, mais la peur de « lutter » se fait sentir. Il faut une impulsion. Ce salarié pousse donc la porte de la CNT du Maine-et-Loire. Les camarades écoutent atterré-es son récit et lui conseillent de contacter au plus vite l'inspection du travail.

La CNT 49 propose également de rédiger un courrier à l'attention de la présidente du CE pour lui rappeler que le comité d'entreprise n'est pas une chambre d'enregistrement de la direction, et qu'il doit informer au plus vite les salariés.

Miracle (ou rédemption), le CE finit par envoyer un mail à tous les

salarié-es en leur exposant les négociations en cours avec la direction. Sur le site d'Angers, les collègues du salarié commencent à s'organiser et à demander des comptes. Un représentant de la direction du groupe et du CE fait ainsi le tour de toutes les entreprises du groupe pour leur exposer leur brillant projet : travailler plus pour gagner moins, corvéable à merci.

Sans l'intervention de quelques salarié-es, l'ensemble des personnes travaillant dans ce groupe aurait découvert un beau matin que leur convention d'entreprise était remplacée par un post-it au profit du patronat. La mobilisation a payé, au moins ils ont été informé-es. Les « indépendants » ont du souci à se faire, il circule au sein du groupe que des salarié-es souhaiteraient monter un syndicat pour être mieux défendu-es tout simplement.

Un gouvernement ultra-ultralibéral, des élus aux ordres, voici le nouveau monde de l'entreprise made in Macron. Et face à lui, de nouvelles résistances apparaissent. ●

CNT 49

Représentati-vite-fait

Un syndicat représentatif, comment c'est déterminé. Terrain miné ?



C omment s'obtient la représentativité ?

Il y a trois niveaux d'appréciation : l'entreprise, la branche professionnelle, le niveau national interprofessionnel et sept critères d'évaluation : audience (évaluée par le résultat aux élections professionnelles); respect des valeurs républicaines; indépendance; transparence financière; ancienneté minimum de 2 ans dans le secteur d'activité professionnelle et l'aire géographique; influence (activité et expérience); effectifs (adhérent-es & cotisations).

■ Quand se fait le calcul ?

-Au niveau de l'entreprise, à partir des résultats au 1er tour des élections professionnelles au CE, désormais au CSE, Comité social & économique (boîtes de plus de 11 salarié-es). La représentativité

s'y acquiert avec plus de 10 % des suffrages exprimés, avec en plus du score le respect des 6 autres critères. Même si le quorum n'est pas atteint au 1er tour dans un ou plusieurs collèges, le calcul se fait sur l'ensemble des suffrages exprimés vers les candidat-es titulaires sur l'ensemble des collèges.

Cette représentativité est acquise pour la durée de mandat au CSE, 4 ans normalement, moins si réduction à 2 ou 3 ans par accord collectif.

-Au niveau branche professionnelle, il faut au moins 8 % des suffrages exprimés au sein de sa branche, le respect des 6 autres critères, et une implantation territoriale équilibrée dans la branche. Un syndicat implanté uniquement sur une aire géographique restreinte pourrait se trouver exclu de représentativité malgré un score de plus de 8%. Représentativité établie pour

4 ans, première évaluation en 2013, puis en 2017.

-Au plan national et interprofessionnel, outre les 6 critères, il faut au moins 8% des suffrages exprimés au global aux élections professionnelles des entreprises de 11 salarié-es ou plus, aux élections CSE, chambres d'agriculture départementales et scrutins TPE (très petites entreprises, moins de 11 salarié-es).

Il faut aussi être représentatif dans des branches de l'industrie, la construction, le commerce et les services. Dernier calcul établi en 2017. Le prochain en 2021.

■ Combien de temps vaut cette représentativité ?

Au niveau de l'entreprise, la durée du mandat des élu-es au CSE. Aux autres niveaux, tous les 4 ans selon les arrêtés et calculs à chaque niveau.

■ Ça veut dire quoi, la « **présomption irréfragable de représentativité** » ?

Avant la loi de 2008, cela signifiait que 5 confédérations, CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC* n'avaient pas besoin de prouver leur représentativité à quelque niveau. Sous leurs bannières, la reconnaissance était systématique, sans critères ni score électoral minimum. Ce qui accordait la possibilité de négocier et signer des accords au nom des travailleur-euses sans leurs avis.

■ Avec **11 % seulement de syndicalisation en France (8,5 % dans le privé)**, quel sens a cette **représentativité** ?

La représentativité s'établit désormais surtout en fonction des scores aux élections professionnelles. Selon les derniers chiffres, 43 % des salarié-es du privé ont exprimé un vote... quand le vote était possible. Il est par exemple impossible si carence de candidat-es dans son collège électoral.

En 2017, sur 13 millions d'inscrit-es sur les listes électorales des entreprises (dont les PV d'élections sont pris en compte) seul-es 5.3 millions se sont exprimés.

Dans les TPE, le taux de votant-es a été de 7,35 %. La présence syndicale y est inexistante. N'ayant pas à négocier dans leur boîte mais au niveau de comité paritaire, les salarié-es ne voient pas l'intérêt d'avoir des représentant-es à ces comités.

Au sein de leur entreprise, l'impact est pourtant flagrant : un accord, une décision, s'imposent de suite, financièrement, sur les conditions de travail.

Il y a clairement inadéquation entre l'adhésion à un syndicat pour y militer et le vote exprimé en faveur de candidat-es inscrit-es sur une liste syndicale. On touche ici au débat de l'engagement et de l'action dans une structure syndicale, en opposition au clientélisme du vote où on laisse des élu-es agir à notre place vaguement selon leur profession de foi avant

élections (à supposer que ces élu-es respectent leur programme une fois élu-es...).

■ **Représentatif (ou pas), quelles conséquences?**

Représentatif, on peut négocier des accords collectifs, peser dans ces négos. Un syndicat majoritaire peut imposer sa vision à l'employeur et donc de fait aux salarié-es. Si des accords peuvent désormais être signés dans l'entreprise, désavantageux et au rabais vis-à-vis du code du travail, les salarié-es risquent de subir les effets d'accords signés entre patronat/syndicat majoritaire. Par exemple, un accord passant aux 40 h payées 35 s'impose désormais à toutes les salarié-es... (avant c'était une modif du contrat de travail requérant une acceptation individuelle de chaque salarié-e. Un refus pouvait valoir licenciement). Dans ce cas, seul un mouvement social peut empêcher l'application de l'accord signé...

Ne pas être représentatif signe la disparition du syndicat de la boîte, qui ne peut plus légalement informer les salarié-es. Seuls les syndicats représentatifs peuvent diffuser des tracts, afficher, informer par mail aux salarié-es, et ont droit d'accès à des données économiques et sociales via la BDES, Banque de données éco et sociales existant dans chaque boîte. Les syndicats n'ayant fait 10 % aux élections sont donc privés de « propagande » jusqu'à six mois avant les élections suivantes si un-e RSS est désigné-e comme candidat-e. Seule alternative pour diffuser l'info syndicale et se faire connaître, opérer depuis l'extérieur via les médias ou des tractages hors de l'établissement.



■ **Qui peut contester cette représentativité ?**

Patronat, syndicat et toute personne morale, souvent lors de la désignation d'un-e délégué-es syndical-e dans la boîte. Il est aussi possible de contester l'existence réelle et concrète du syndicat par le non respect d'un des 6 autres critères.

■ **Qu'a changé de la loi du 20 août 2008 ?**

Elle met tous les syndicats au même niveau d'égalité et les oblige à convaincre les salarié-es de voter pour eux à chaque élection. D'où une obligation de résultat.

■ **Pourquoi le Journal officiel publie des centaines d'arrêtés (plus de 410 arrêtés en 2017) de représentativité syndicale ?**

Parce que chaque calcul s'établissant à plusieurs niveaux, il y a autant d'arrêtés que de secteurs, de branches professionnelle, etc.. ●

Fred, secrétaire aux affaires juridiques.

* Pour la petite histoire, la CNT aurait pu être du lot mais nos camarades n'ont pas signé les documents requis en 1950 lors de la reconnaissance de la représentativité. La priorité n'était pas d'être reconnu par l'État mais par les salarié-es ...

Espagne

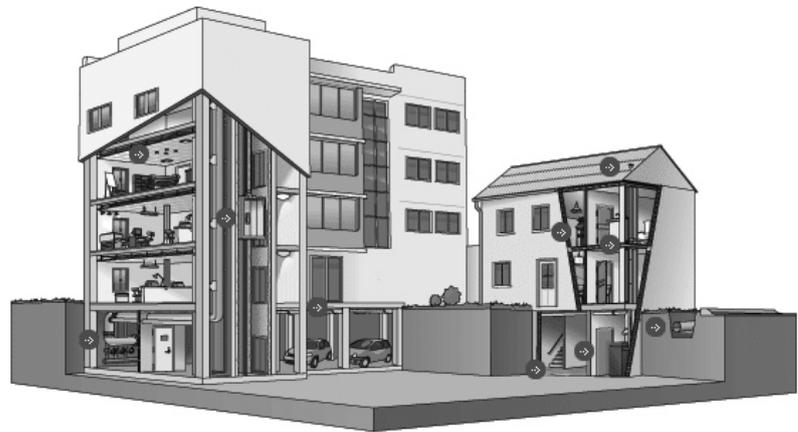
L'amiante

Article paru dans *Contramarcha* n°77 de juillet 2018, journal de *Solidaridad Obrera*.

Dans les bâtiments construits avant 1997, l'amiante est encore partout

© AEDUSA / INRS

Amiante, c'est le nom d'un groupe de cinq minéraux métamorphiques fibreux et d'une serpentine, la chrysolite, connue sous le nom d'« amiante blanc », c'est la fibre d'amiante la plus largement utilisée, elle représente 94% de la production mondiale, car les autres variantes ont été interdites auparavant. De cette production, 85% est du fibrociment.



Cliquez sur les flèches pour découvrir les métiers concernés par l'amiante

Il a été utilisé depuis l'Antiquité : les Romains, Alexandre le Grand ou Marco Polo ont connu des expériences avec l'amiante. Mais ce n'est qu'en 1906 à Londres que le premier cas connu de « fibrose pulmonaire de l'amiante » a été décrit chez une ouvrière textile de 33 ans. Les premiers travaux scientifiques reliant l'exposition à l'amiante au cancer du poumon datent de 1935, et en 1947, le mésothéliome de la plèvre et du péritoine est décrit. En 1982

la diffusion du film documentaire « Alice: A fight for life » (« Alice: un combat pour la vie ») a joué un rôle déterminant pour mettre le sujet sur la table en Angleterre, il a été diffusé en Espagne en 1984. Ce documentaire relate la maladie d'une travailleuse qui a été exposée pendant neuf mois dans une usine d'amiante, 30 ans plus tard elle a développé un mésothéliome malin, elle est morte un peu plus tard à 47 ans, quand le film a été fini, il a été diffusé des mois plus tard. En Espagne, cela n'a pas créé le même choc. L'amiante est maintenant reconnue comme la plus connue des substances industrielles liées au cancer du poumon. À la fin du 20ème siècle, il a été interdit au fur et à mesure dans plusieurs pays européens, en Espagne en décembre 2001. Cependant, il a fallu attendre fin 2017 quand a été découvert le cas de l'amiante dans le Métro de Madrid pour commencer à faire ce qui aurait dû être fait en 2003.

La plus grande partie de l'activité syndicale de *Solidaridad Obrera* a été cette année la lutte contre l'amiante. Il suffit de voir que, sur les 70 communiqués de cette année, 30 sont pour informer sur les actions et les activités liées à l'amiante. En plus de cela, nous développons un guide spécifique que nous distribuerons bientôt. Dans ce numéro, nous consacrons également de nombreuses pages pour signaler ce problème que nous devons affronter avec sérieux et continuité. *Solidaridad Obrera* depuis le début a quatre revendications principales: le désamiantage total du Métro (trains et installations), la surveillance sanitaire pour tous, les compensations et les indemnités adéquates ainsi que la punition des coupables. Pour cela nous continuerons à nous battre et si possible dans l'unité. ●

Erratum :

« En complément de l'article paru dans le CS n°436 sur les perquisitions de serveurs informatiques et l'arrestation de camarades, nous ne pouvons que vous conseiller de suivre les conseils sur l'auto-défense numérique énoncés dans le guide rédigé par les éditions *Tabin party*: <https://guide.boum.org/> disponible au format numérique et papier. » ●

Le GT Europe

traduit du castillan par le GT Europe

Kanaky

Le jour d'après

Le 4 novembre, la Nouvelle-Calédonie votait pour ou contre son indépendance. Mais, après la victoire du « non », rien n'est réglé...

Le dimanche 4 novembre était organisé en Kanaky un référendum portant sur la question suivante : « *Souhaitez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ?* ». Cette consultation était prévu par les accords de Nouméa, signés en 1998 entre le FLNKS, la droite coloniale et l'État français. Des accords qui faisaient eux-mêmes suite à ceux de Matignon-Oudinot de 1988, quelques semaines après une prise d'otages de gendarmes dans une grotte de l'île d'Ouvéa. L'assaut donna 19 militants indépendantistes kanak, dont certains exécutés alors qu'ils étaient déjà arrêtés et désarmés. La période 1984-1988 avait occasionné de nombreux affrontements entre indépendantistes et loyalistes au cours de ce qui est pudiquement appelé « les événements ».

Lors de ces années, le FLNKS boycottait les élections et avait également refusé de participer à une consultation référendaire portant sur le droit à l'autodétermination du territoire, en 1987. À l'époque, la coalition indépendantiste pointait la nécessité d'arriver à un véritable processus de décolonisation. En effet, l'archipel, sous domination française depuis 1853, est l'une des seules colonies de peuplement françaises, où la population autochtone a été mise en minorité par l'arrivée de colons européens. Pendant des décennies, les Kanak ont été parqués dans des réserves tandis que la colonisation s'effectuait à travers l'arrivée de bagnards, dont des Communard.es et des Kabyles opposés à la colonisation française de leurs terres, mais aussi de colons à la recherche de promotion sociale ou de travailleurs asiatiques et océaniens no-



tamment venus participer à l'extraction du nickel.

Les accords de Matignon-Oudinot, en plus de prévoir le transfert des compétences de l'État (en dehors des compétences « régaliennes ») et un référendum d'indépendance à la fin d'une période de dix années, devaient également permettre de procéder à un rééquilibrage de l'économie calédonienne, en permettant aux Kanak de prendre toute la place qui leur est dû. Par exemple, le programme « 400 cadres » prévoyait la formation de Kanak pour occuper des postes d'encadrement dans les entreprises et les administrations locales. En 1998, l'échec des accords est constaté par le FLNKS et la droite, un nouveau processus est engagé sur vingt ans (accords de Nouméa). À l'époque, l'USTKE, principale organisation syndicale indépendantiste, refuse de s'associer à ce texte, dénonçant la « couillonade » que cela représente. Pour le syndicat, qui a quitté le FLNKS dès 1989, ces accords favorisent la coges-

tion de la colonisation alors même que les principaux partis indépendantistes ont consacré beaucoup d'énergie à gérer les institutions dans lesquelles ils étaient majoritaires : la Province Nord, la Province des Îles et les municipalités de ces dernières.

■ Situation sociale et listes électorales

Après trente ans d'accords, de gestion partagée du pouvoir institutionnel et de programmes de développement économique et social, 2018 devait donc être l'aboutissement de ce long chemin vers l'autodétermination. Le FLNKS et la droite coloniale ont mené campagne respectivement pour le « oui » et le « non » tandis que l'USTKE et le Parti travailliste, fondé par le syndicat en 2007, appelaient à une « non-participation passive », principalement pour deux raisons.

Premièrement, il s'agissait de dénon-



cer la situation économique et sociale dans laquelle se trouve le peuple kanak. Le 1er mai 2018, l'USTKE défilait dans les rues de Nouméa sous le slogan « *Trente ans d'Accords et des inégalités toujours plus fortes* ». Cette phrase résumait à elle seule l'analyse faite par le syndicat : pour l'USTKE, le processus de décolonisation et devant donner accès au droit à l'autodétermination était un échec car les conditions pour que le peuple kanak, premier occupant de l'archipel, puisse décider librement de son futur n'étaient pas réunies. Ainsi, l'économie reste majoritairement aux mains des monopoles coloniaux et des multinationales du nickel. Les Kanak, quant à eux, notamment la jeunesse, restent marginalisés dans l'accès à l'emploi, en particulier les postes à responsabilité dans les entreprises. En revanche, ils sont largement sur-représentés dans la population carcérale.

Deuxièmement, l'USTKE et le Parti travailliste ont porté un combat technique et politique sur la question des listes électorales. Le pays compte trois listes d'électorales et électeurs différentes :

- une liste électorale générale, où tous les résident.es de nationalité française sont inscrit.es, permet de voter aux élections municipales, législatives et présidentielles ;

- une liste électorale spéciale provinciale restreinte qui permet de voter aux élections provinciales ;

- une liste spéciale pour le référendum pour laquelle les critères limitent notamment l'inscription aux résident.es de statut coutumier (kanak) ou aux résidents de longue date du territoire (20 ans avant 2014).

Cette dernière liste mise en place pour réduire l'impact de la colonisation

de peuplement était au centre de toutes les attentions. En 1983, lors d'une rencontre organisée à Nainville-les-Roches entre le Front indépendantiste (ancêtre du FLNKS) et le RPCR (principal parti de la droite coloniale), une déclaration signée par le FI mais refusée par le RPCR reconnaît à la fois le droit inaliénable des Kanak à l'indépendance et la légitimité des autres communautés du territoire, appelées « victimes de l'Histoire », à participer à la construction de l'avenir du territoire.

Or, en 2018, cette question est cruciale. Alors que la Kanaky est l'un de seuls territoires de la République française où les statistiques ethniques sont possibles, les Kanak ne représentent que 40 % de la population calédonienne. Les Caldoches (issus de familles implantées depuis longtemps dans l'archipel) et les Zoreilles (métropolitain.es arrivés récemment) composent environ 35 % de la population. Les 25 % restants étant issus de communautés océaniques et asiatiques. Or, face à un tel déséquilibre démographique, il est nécessaire de rappeler qu'un processus de décolonisation et notamment le choix d'accéder ou non à l'indépendance doit concerner prioritairement le peuple colonisé, en l'occurrence le peuple kanak. Alors que la liste référendaire devait permettre le respect de ce principe et l'intégration des « victimes de l'Histoire », celle-ci ne comportait pas près de 20 000 Kanak. Si le Comité des signataires, réunissant les acteurs ayant apposé leur signature sur l'accord de Nouméa, a proposé des solutions notamment l'inscription de natifs du territoire, Kanak et non-Kanak confondu.es, celles-ci ne convenaient pas à l'USTKE et au Rassemblement Indépendantiste et Nationaliste (RIN), regroupement de militant.es issu.es de différentes structures, dont la revendica-

tion principale était l'inscription automatique de tou.te.s les Kanak.

■ Des résultats défiant les sondages

Dans ce contexte, le résultat du référendum était connu d'avance. Le « non » était assuré de l'emporter. La question était surtout de savoir avec quelle avance, cela déterminant les rapports de forces à venir, notamment pour l'organisation d'un deuxième et d'un troisième référendum, prévus par les accords de Nouméa en cas de victoire du « non ». Ainsi, la campagne des partisan.es du maintien du statu-quo colonial portait principalement sur la nécessité d'une large victoire, associée à une participation importante permettant de légitimer le résultat, pour enterrer définitivement toute revendication indépendantiste. Les sondages publiés prévoyaient une victoire du « non » autour de 65 %.

Or, les résultats ont apporté plusieurs enseignements. Tout d'abord, la participation fut particulièrement élevée puisque 141 099 des 174 165 inscrit.es se sont rendus aux urnes, soit 81,01 %. Les jeunes se sont notamment déplacés en masse, montrant la réussite de la campagne du FLNKS pour mobiliser la jeunesse kanak et l'inciter à se prononcer lors de ce scrutin. Ensuite, si le « non » l'a emporté comme prévu, l'écart fut beaucoup plus faible qu'attendu avec un score de 56,67 %. Par ailleurs, l'analyse géographique et sociologique des résultats confirment des réalités déjà connues : le vote indépendantiste est proportionnel à la population kanak. Les provinces Nord et des Îles, majoritairement peuplées par les populations kanak, ont voté mas-



sivement pour l'indépendance. À l'inverse, le grand Nouméa, qui regroupe les deux tiers des habitants de l'archipel dont une grande partie est d'origine européenne, a voté un « non » tout aussi massif. Cela à chaud, tandis que les dirigeant.es du FLNKS se félicitaient du succès relatif du « oui » et de la participation élevée, les yeux tournés vers la prochaine échéance référendaire, les principaux-ales responsables non-indépendantistes réagissaient de deux manières, conformes aux deux courants se développant depuis plusieurs années maintenant. « Calédonie ensemble », premier parti du territoire en termes de voix, cherchait une voie médiane, alors que le territoire bénéficie déjà d'une autonomie très large, parlait de « peuple calédonien » pour mieux effacer la réalité du peuple kanak et mettait en avant la discussion et le consensus, illusoire en situation coloniale. L'autre courant, représentation des Républicains, souhaitait entériner définitivement le « non » à l'indépendance en n'organisant pas de nouveau référendum.

■ Et maintenant ?

Les différentes options seront pro-

chainement discutées, des élections provinciales étant prévues au printemps 2019. Particularité calédonienne, ce sont les rapports de force dans les différentes provinces qui permettent la nomination des membres du Congrès. Les débats qui précéderont ces élections seront à suivre pour appréhender le futur institutionnel du territoire ainsi que les conditions d'organisation des prochains référendums.

Concernant l'USTKE, un communiqué publié le 13 novembre rappelait l'orientation décidée au congrès de 2015, lorsque l'organisation syndicale appelait à la convergence de toutes les forces indépendantistes autour d'une plate-forme commune créant les conditions d'une victoire au référendum. Cet appel renouvelé, associé aux volontés exprimées au sein du FLNKS pour retrouver une unité quelque peu malmenée ces dernières années, peut laisser espérer la constitution d'un bloc indépendantiste à même d'affronter le double adversaire que représentent la droite coloniale et l'État français, loin de jouer le rôle d'arbitre qu'il était censé occuper.

À n'en pas douter, la question so-

ciale devra revenir sur le devant de la scène. Le vote indépendantiste était une expression identitaire mais aussi sociale. La revendication d'une indépendance kanak et socialiste, historiquement portée par le mouvement kanak et réaffirmée ces dernières années par l'USTKE, ne pourra faire l'économie de luttes dans les entreprises, dans les quartiers, partout où les travailleuses et les travailleurs kanak, associé.es à celles et ceux souhaitant rompre avec le capitalisme et le colonialisme, sont présent.es. Il s'agit d'une tâche d'envergure, dans un contexte hostile mais indispensable à une libération totale du peuple kanak et des autres exploité.es du territoire.

En France, il s'agira de renforcer et développer le mouvement de solidarité en associant toutes les forces anticolonialistes. En effet, la Kanaky est l'une des pierres angulaires de l'empire colonial français, en raison de ses ressources naturelles, de sa façade maritime (et de la zone économique qui en dépend) et de sa situation géostratégique, dans une zone de plus en plus sous influence chinoise. Soutenir le droit du peuple kanak à l'autodétermination et la légitime revendication d'indépendance, c'est combattre le capitalisme et l'impérialisme. C'est combattre l'État et construire, dès aujourd'hui, d'autres relations entre les travailleuses et travailleurs du monde : des relations basées sur l'égalité dans le respect de chacun.e. ●



Sahara Occidental



Pillage hispano-européen des ressources naturelles au service de l'occupation marocaine

Nous exposons un résumé d'un dossier mis en ligne sur le site du secrétariat international réalisé par des camarades sahraouis.

Une occupation perpétuée avec la complaisance de l'Union Européenne

Le Sahara Occidental est un territoire non autonome riche en ressources minérales et halieutiques. Il est sous occupation étrangère depuis 134 ans. D'abord sous colonisation espagnole de 1884 jusqu'en 1976, les deux tiers du territoire se trouvent actuellement sous occupation marocaines alors que le tiers restant est sous administration de la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD). La relation actuelle entre le Royaume du Maroc et le Sahara occidental est celle d'une occupation. Le Maroc est donc soumis au droit de l'occupation : le droit international et le droit international humanitaire, en ce qui concerne la

modification des lois, des relations de propriété, etc.

L'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara Occidental s'est perpétuée depuis le départ de l'Espagne en février 1976. Des accords secrets entre celle-ci et le Maroc prévoyaient, entre autres, le « droit » de pêche dans les eaux adjacentes au Sahara Occidental au profit de 800 bateaux espagnols pour une durée de 20 ans selon les mêmes conditions que celles existant le 14 novembre 1975. La connivence maroco-espagnole concernait également le maintien de 35% dans l'entreprise FosBucraa sur l'exploitation des mines de phosphate de Bucraa. L'UE a assumé ces accords illégaux lors de l'adhésion de l'Espagne à l'Union, à partir du 1er janvier 1986.

Après avoir appliqué de facto

les accords qui la lie au Royaume du Maroc vis-à-vis des produits du Sahara Occidental, l'UE a l'intention d'inclure les territoires occupés dans les futurs accords agricoles et de pêche entre l'UE et le Maroc. En effet, le 16 juillet 2018, le Conseil de l'Europe a validé les propositions de la Commission Européenne en vue d'accorder des préférences aux produits du Sahara Occidental, en violation de l'arrêt de la CJUE. Le 24 juillet 2018, la Commission a signé un nouvel accord de pêche avec le Maroc englobant les eaux adjacentes du Sahara Occidental. Négociations déroulées exclusivement avec les autorités marocaines, à Rabat et Bruxelles, sans aucune transparence vis-à-vis du peuple sahraoui ni de l'opinion européenne et internationale. Sans le consentement du

peuple sahraoui ni du Front Polisario, elle viole les arrêts de la CJUE du 21 décembre 2016, ainsi que les avis juridiques de l'ONU et de l'UA sur les ressources naturelles du Sahara Occidental.

En utilisant le terme de « population » au lieu du peuple sahraoui et « consultations » au lieu et place du consentement du peuple sahraoui, l'UE viole sa propre législation telle qu'exposée sans équivoque par les arrêts de la CJUE. Et contrairement aux prétentions de la Commission, la MINURSO a bien mené un processus identifiant 198000 candidats au referendum d'autodétermination et aboutissant à la publication, par l'ONU en 2000, d'une liste provisoire de 86349 votants. Ceci contredit sa prétention que les « *populations sahraouies, traditionnellement nomades, ont des liens familiaux qui dépassent les frontières de la région* ». Prétextes avancés aussi par le Maroc pour se dérober de ses engagements pour la tenue du referendum. En adoptant une telle approche, l'UE confond peuple sahraoui et colonies de peuplement marocain sous la terminologie soft de « populations locales » ou « populations concernées ». Alors que les colons ne sont pas concernés par le bénéfice des ressources naturelles qui sont propriété exclusive du peuple sahraoui et de leurs représentants. De plus, les bénéficiaires directs de l'exploitation des ressources naturelles sont dans leur majorité des colons marocains ou des étrangères. Dans le

domaine de la pêche, et dans le seul secteur de Dakhla Oued Dahab, sur les 75 licences de pêche, 3 sont octroyées à 100%, une à 34% et une à 35% à 4 sahraouis. C'est à peine 5% des licences locales dans cette région exploitée également par les bateaux de l'UE et d'autres. Par ailleurs, bien que reconnaissant la population réfugiée à Tindouf comme partie du peuple sahraoui, la Commission n'a pas l'intention de la consulter ni de la faire bénéficier du futur accord. La situation des réfugiés sahraouis est qualifiée d'effroyable par le Secrétaire Général de l'ONU, par le fait, en autres, qu'ils n'ont pas accès aux ressources naturelles du Sahara Occidental (173000 réfugiés selon le HCR fin 2017). Le futur accord exclue aussi arbitrairement les territoires libérés de la République Sahraouie, reconnaît donc une division du territoire imposée par le mur de la honte, et représente une atteinte à l'intégrité territoriale du Sahara Occidental tel que reconnue aussi bien par l'ONU, l'UA et même l'UE. La résolution des Nations unies de 1960 sur la décolonisation est claire : le démembrement partiel ou total d'un territoire (non autonome) avant la décolonisation est prohibé. L'UE tente de se dérober de son obligation de faire bénéficier tout le peuple sahraoui de ses ressources naturelles et non une petite partie diluée dans une marée de colons marocains. Elle réitère qu'elle ne reconnaît pas la souveraineté marocaine sur le Sahara Occi-

dental, cependant, les actuelles négociations et les conclusions avec le Royaume du Maroc des accords internationaux applicables au Sahara occidental et aux eaux adjacentes constituent en elles-mêmes une reconnaissance de l'annexion du Sahara occidental au Royaume du Maroc opérée en 1976 et 1979. Les annexions sont prohibées en Droit International. L'UE se rend directement complice de sa perpétuation et encourage le maintien et le renforcement de l'occupation marocaine au Sahara Occidental ainsi que la persistance des graves violations des droits de l'homme (disparitions forcées, tortures, etc).

■ Des entreprises françaises attaquées en justice !

Après des interpellations ignorées début 2018, une série d'entreprises françaises sont attaquées en justice via des plaintes au pénal déposées par le Front Polisario au procureur de Paris, en raison de leur activité illégale dans les territoires occupés du Sahara Occidental, qui relève selon le droit international humanitaire de crime de guerre. Après la conserve bretonne de sardines Connétable attaquée en septembre 2018, c'est depuis octobre au tour des groupes BNP Paribas, Société générale, Crédit Agricole, Axa, Transavia et les séjours sportifs UCPA. À suivre, les sardines et le kitesurf aux plages de Dakhla risquent de coûter cher ! ●

Douz Kasai



Quand l'industrie proteste, collectif, Presse universitaires de Rennes, 208 pages, 24 euros.

La classe ouvrière ? Finie, liquidée, paraît-il. La prétendue disparition de l'industrie qui irait avec, en fait son éclatement géographique de sites d'usines en Europe et le reste du monde, oblige à un nouveau regard sur les résistances ouvrière, disséminées dans des pays et contextes sociaux divers, des cultures variables. Ce bouquin puise ses études, éthno ou sociologiques, sur des enquêtes terrains longue durée chez les mineurs sud-africains et jordaniens, des électro câbleuses en aéronautique en Tunisie, les Quechuas enrôlés dans l'extraction pétrolière en Amazonie, avec un retour sur la lutte à Lip ou chez Citroën dans les années 60 et 70 pour le pouvoir de comparaison. Le sous-titre du bouquin, « Fondements moraux de (in)soumissions ouvrières » peut surprendre. Cette morale prend en compte les vols de machines délocalisées, les recherches de légitimité de luttes au nom de la justice sociale sous l'égide

Moralité : vive la grève !

capitaliste. Elle s'attache aux raisons de l'indignation, aux ressorts des protestations, ouvertes ou discrètes, aux sentiments d'humiliation ou de rage contre la logique effrénée de profit, aux droits et règles bafouées par les patronats en cause. Les chapitres n'évacuent pas non plus la part de paternalisme ou de clientélisme qui baisent ou anesthésient les luttes.

■ Le parler de ceux d'en bas

Dans les mines de platine d'Afrique du Sud, les grèves basistes se sont montées contre le syndicat dominant en perte de vitesse, moins combatif. Et la langue utilisée par les deux syndicats en place, anglais ou fanakalo (un argot revendiqué par les mineurs souvent d'origine rurale), est un marqueur d'une certaine normalisation

paternalisme patronal, dépendance à la coopérative d'achat maison, acquisition de véhicule d'usine favorisé, médailles du travail, sport corpo, mais aussi délégués bichonnés dans la maîtrise. La bonne vieille technique de la carotte et du bâton, arrangements et répression décourageant les résistances ouvrières.

■ Dominations multiples

Dans cette filiale d'une multinationale française en Tunisie, les ouvrières subissent harcèlement sexuel, dévalorisations, insultes et humiliations, heures sup' imposées désorganisant la vie familiale, division sexuée du travail, produisant le ressentiment à la base de grèves, chez des ouvrières fières de leur métier. Puis des grèves de solidarité envers les syndicalistes



Mineurs sudafricains de la Platinum belt en grève en 2012

de classe face à un parler vu comme arriéré, ou à l'inverse d'un ancrage populaire, voire de solidarité et d'in-soumission. L'extraction rurale chez Citroën a servi à instaurer un pater-

licenciés. Les relents coloniaux d'autoritarisme affleurent avec l'obligation de parler français dans les ateliers et l'interdiction du port du voile, prises de contrôle sur la langue

et le corps. Autant de raisons de résister et de s'engager syndicalement pour ces femmes subissant des dominations croisées.

■ Pactes tacites piétinés

Des ressorts très différents sont à l'œuvre au Liban où l'emploi dans la grande distribue haut de gamme voit les sous-traitants pakistanais forcément plus maltraités que des Libanais mieux protégés et parrainés pour accéder au job, les amertumes se jouant alors sur le refus d'intervenir du protecteur, brouillant les antagonismes de classe, mais menant cependant à la création d'un syndicat... Une des thèses des auteurs est que « la formation de la classe ou du groupe est un enjeu moral » même sur des résidus de dominations anciennes, patronage -patronal ou étatique-, clientélisme, laissent disparaître « des droits, des façons de faire, des pactes plus ou moins tacites qui ont été piétinés ». Une rupture de statu quo faisant prendre conscience de l'aliénation et du traitement social inacceptable.

■ Autogestion ? Méfiance...

Les 17 pages sur la lutte de Lip analysent la réticence voire le refus de la solution coopérative autogestionnaire, finalement amenée comme recours défensif fortement suggéré par l'État. La question d'une structure où fonctionner en autogestion dans un environnement



Charles Piaget dans l'usine Lip occupée, en août 1973.

capitaliste est permanent, avec ce dilemme stratégique et pratique : s'approprier illégalement l'outil de production, est-ce une option choisie plus pour maintenir l'emploi et des salaires ouvriers, ou pour consolider la grève voire contester le modèle dominant en expérimentant une alternative sociale et politique de démocratie de base ? Mexique et Argentine montrent une tendance aux usines récupérées et autogérées, ici désignées comme « occupations productives », plus en mode survie que comme fers de lance anticapitalistes. Les ouvrier-es de Lip étaient plus branché-es par une solution de poursuite d'activité industrielle en se mettant dans les mains d'un repreneur, nouveau patron maintenant le cadre ancien du salariat. Elles et ils se sont pareillement interrogé-es sur la solution coopérative vue comme un piège, portant le risque de se dé-

tourner de l'esprit de lutte et d'alliances avec d'autres boîtes en grève. La préoccupation d'assurer une production viable et des ventes pour se payer placeraient l'expérience en marge de la lutte de classes. Mêmes réticences des militants syndicaux dans l'hypothèse d'une souscription de solidarité pour que les salarié-es puissent envisager de racheter leur usine et gérer l'usine devenue légalement leur propriété, même collective.

Pas sûr que ce livre donne des pistes concrètes pour les solidarités internationales et les actions collectives mais ça ouvre au moins à la réflexion pour mieux appréhender les particularismes de la lutte de classes sans frontières, élargie par la mondialisation. ●

Nicolas, Intercos Nantes

LA CNT C'EST QUOI ?

UN SYNDICAT ! Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts.

DE COMBAT ! Parce que les intérêts des travailleurs-euses s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

AUTOGESTIONNAIRE ! Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-un.es. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !



« Regarde, elle a les yeux grands ouverts. »
un film de Yann Le Masson



La CNT de Marseille fait son cinéma

Le ciné club du dernier mardi du mois.

Mardi 30 octobre, comme tous les derniers mardi du mois, la CNT de Marseille fait son cinéma. Ce soir-là on projette un film des années 80, sur le MLAC (Mouvement pour la libération de l'avortement et de la contraception) d'Aix en Provence dont la particularité est d'avoir continué à pratiquer des avortements clandestins après le vote de la loi Veil. (votée en 1975).

C'est un film formidable sur la lutte commune et autogérée de ces femmes et de ces hommes.

Quelques unes d'entre elles seront poursuivies et jugées pour « pratique illégale de la médecine ». Le procès qui aura lieu après le vote de la loi, sera l'occasion d'une importante mobilisation.

Et permettra de rappeler aussi que cette loi est imparfaite, le remboursement de l'IVG (Interruption volontaire de grossesse) ne sera adopté qu'en 1982.

Le film ouvre par un accouchement et finit de même. C'est aussi une particularité du MLAC d'Aix, la reprise en main du corps des femmes, hors hôpitaux c'est aider à ces deux actes là, avortement et accouchement.

Le cinéaste film avec une grande délicatesse ces actes justement et les protagonistes ne sont jamais gê-

nées par la présence de la caméra, qui plus est tenue par un homme. Une grande complicité et surtout confiance et aussi de conscience de la nécessité de montrer, ont dû être mises en œuvre pour arriver à cette qualité de rapport humain. On lutte toutes pour la même chose, chacun à son poste. On y voit des femmes s'apprendre à pratiquer les avortements mais surtout à comprendre, voir, peut-être apprivoiser ce que la médecine a rendu si obscur ; le corps de la femme.

La liberté de réalisation, le temps qui n'est pas compté (on assiste par exemple à une assemblée réunie pour décider s'il oui ou non le MLAC doit continuer à exister, chaque personne prenant la parole, sans raccourcis, sans coupure) donne au film une vraie grâce cinématographique.

Je dirais que c'est un film à projeter à la fois pour le plaisir du cinéma et comme support de débat. Rien n'est jamais acquis, on sait bien ça, la vigilance s'impose toujours et partout. Et particulièrement là ; l'avortement libre et gratuit est bien souvent remis en cause, le corps politique des femmes aussi.

Et puis c'est un film joyeux, la joie de la lutte ! ●

MpI Cnt 13

Programme de la fin du trimestre mardi 27 novembre

La tragédie des brigades internationales de Patrick Rotman (2016) à grand renfort d'archives laisse entrevoir le cours d'une histoire où les protagonistes ne sont pas forcément des héros. Le parcours des Internationaux, brigadistes et avant eux ceux qui ont rejoint spontanément les milices, souligne la violence de l'affrontement face aux forces déchaînées du fascisme qui prône l'anéantissement du camp adverse. Mais aussi entendre, pour peu que le public soit investigateur, les oppositions et luttes au sein du camp républicain.

jeudi 13 décembre

L'amour et la révolution de Yannis Youlountas (2018)

Dix ans après les premières émeutes, les médias ne parlent plus de la crise grecque. Tout laisse croire que la cure d'austérité a réussi et que le calme est revenu. Ce film prouve le contraire. À Thessalonique, des jeunes empêchent les ventes aux enchères de maisons saisies. En Crète, des paysans s'opposent à la construction d'un nouvel aéroport. À Athènes, un groupe mystérieux inquiète le pouvoir en multipliant les sabotages. Dans le quartier d'Exarcheia menacé d'évacuation le cœur de la résistance accueille les réfugiés dans l'auto-gestion. Un voyage en musique parmi celles et ceux qui rêvent d'amour et de révolution.

En présence de Yannis qui animera le débat.

ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de 30 € (soutien), 22 € (standard), à partir du numéro :

Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM PRÉNOM. ADRESSE.....

PROFESSION. MAIL.....

Chèque à l'ordre du *Combat syndicaliste* à renvoyer à Combat syndicaliste C/O CNT 18 Avenue de Sierre 07200 Aubenas

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci :

durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement. Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine. Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.



ABONNEMENT
GRATUIT

Mécanique des débats, mode d'emplois



Petit manuel de discussions politiques.

Gaëlle Jeanmart,
Cédric Letreme, Thierry Müller,
Edition du Commun,
146 pages, 12€..

Les « *Réflexions et pratiques à l'usage des collectifs* » sont à classer au rayon outillage. Bien sûr, pour des militant·es rompu·es à l'exercice, la promesse de ce petit opuscule peut sembler enfoncer des portes ouvertes, mais ce n'est pas si sûr, toute routine pouvant gagner à être remise en question, à évoluer en testant des formes nouvelles.

Les attentions portées à l'avant, au pendant et l'après réunion de débat tournent autour de quatre préoccupations : préparer, animer, vivre et évaluer. Dit comme ça, ça peut ressembler à une fiche de DRH révisant son cours du diplôme d'animateur de colo avant d'affronter des syndicalistes retors·es. Mais laissons tomber les préjugés. Bien préparer une réunion passe pour les auteur·es par l'élaboration, la formulation en amont, d'une question claire, concise qui aide à cerner les objectifs, enjeux, buts et attentes de la discussion. Quitte à décliner le conducteur (comme on dit dans une radio) de la réunion en sous-questions tout aussi cadrées, voire minutées, avec ce qu'il faut de souplesse et de flou pour éviter le dirigisme insupportable. Se préserver des présupposés n'est pas le plus mince écueil, en terres farouches de convictions enracinées. Mais l'intérêt est bien de se nourrir d'opinions

contraires ou inattendues pour évoluer par soi-même. Enfin c'est ce qu'on se dit, normalement.

Le bouquin catégorise plusieurs dispositifs, comme la discussion contradictoire avec points de vue divergents voire antagoniques conviés délibérément, mais aussi convergents, entre alliés politiques potentiels. La conférence discussion se centre sur un·e seul·e intervenant·e. La formule atelier est plus impliquante, plus horizontale, avec d'éventuels spécialistes en renfort pour des contributions ponctuelles mêlant expérience et « savoirs froids » collectifs, historiques, théoriques, universels... D'autres dispositifs sont énoncés : le bocal avec un groupe central de discutant·es remplaçables, une chaise vide accueillant un·e nouvelle personne issue de l'audience. La conférence mouvante énonce des points de vue tranchés, éventuellement contraires, amenant les participant·es à se positionner et à bouger selon les argumentaires développés.

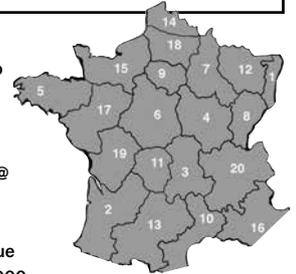
Evidences encore mais pas tant que ça : les auteur·es soulignent le besoin de rendre lisible le processus, et le sens de tenir les consignes établies collectivement, pour être tout·es concerné·es par la bonne marche et la réussite du débat argumenté. Chaque méthode indique ses risques, ses pièges et ses avantages, notamment sa capacité à ne pas respecter le cadre. On voit des emprunts à la pédagogie coopérative, à une méthode de discussion philosophique pour enfants en échec scolaire (mise au point par le psychanalyste Jacques Lévine).

Outre les rôles d'animation, de synthèse et de reformulation pour clarifier les avancées, points d'accord ou de blocage, il est suggéré des rôles moins évidents, comme les veilleur·es aux piques inutiles et dérapages affectifs dans les échanges. Dans une AG sous tension de la ZAD de ND des Landes, il y a quelques années, l'invective négative était stigmatisée d'un lancer de haricot. Ah, la régulation légumineuse.. ●

Nico, Interco Nantes

Vous trouverez sur le site Internet www.cnt-f.org toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

Bureau confédéral
6, rue d'Arnal 30900 Nîmes
06 52 17 93 54
mél : cnt@cnt-f.org



1 Alsace

Union régionale CNT c/o
Lucha y Fiesta
BP 30017 67027
STRASBOURG CEDEX 1
09 52 91 12 14 alsace@
cnt-f.org

2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue
Sanche-de-Pomiers, 33000

Bordeaux

06 95 52 69 71

ul33@cnt-f.org

Syndicats régionaux PTT

Aquitaine, BP 80099, 33704

Mérignac

Culture Aquitaine 36,

rue Sanche-de-pomiers,

33000 Bordeaux

3 Auvergne

Union locale CNT

Salle Poly, place Poly,

63100 Clermont-Ferrand

4 Bourgogne

Franche Comté

Syndicat intercorporatif de

Saône-et-Loire

et de la Nièvre

19 rue du pavé

71290 Cuisery,

CNT 21

61 rue Jeannin

21011 Dijon

[http://www.cnt-f.org/_cnt-](http://www.cnt-f.org/_cnt-interco-21_.html)

interco-21_.html

06 01 22 17 94

5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT

BP 30423, 35004 Rennes

CEDEX

06 34 98 30 72

bretagne@cnt-f.org

6 Centre

CNT Centre

13 rue Pierre Fournier

41600 Lamotte-Beuvron

cnt-centre@cnt-f.org

7 Champagne- Ardennes

Syndicats CNT Marne

BP 90009,

51201 Épernay CEDEX

8 Franche-Comté Syndicats

CNT Doubs

c/o CESL, BP 121, 25014

Besançon CEDEX cnt-

doubs@cnt-f.org

Syndicat intercorporatif CNT

Jura BP 98,

39140 Bletterans cedex

9 Île-de-France

Union régionale CNT

33, rue des Vignoles, 75020

Paris

01 43 72 95 34

10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT

6 rue d'Arnal 30000

Nîmes

ur.lr@cnt-f.org

11 Limousin

Union locale Limou-sin

6, rue de Gorre,

87000 Limoges,

cnt87@cnt-f.org

12 Lorraine

Union régionale CNT

ur.lorraine@cnt-f.org

UD CNT Moselle

5, place des Charrons,

57000 Metz

ud57@cnt-f.org

13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT

18, av. de la Gloire,

31 500 Toulouse

Tél 09 52 58 35 90

14 Nord-pas-de-Calais

Union régionale CNT 32,

rue d'Arras, 59000 Lille

03 20 56 96 10

ur59-62@cnt-f.org

15 Normandie

Syndicats CNT Calvados

BP 02,

14460 Colombelles

Syndicats CNT Seine-

Maritime BP 411,

76057 Le Havre CEDEX

Syndicat CNT Eure

interco27@cnt-f.org

16 PACA

CNT-STICS 13 c/o

1000 bâbords 61,

rue Consolat 13001

Marseille

17 Pays la Loire

voir Bretagne

18 Picardie

Voir avec Nord-pas-de-Calais

19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT

20, rue Blaise-Pascal,

86000 Poitiers

05 49 88 34 08

20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT

44, rue Burdeau

69001 Lyon

**CONTRATS
PRECAIRES
SALAIRE DE MISERE**

**SOUS-EFFECTIF
PRESSION
HIERARCHIQUE**

Travailleuses & travailleurs de
l'aide à domicile

CELA NE PEUT PLUS DURER



SYNDIQUONS-NOUS

FAISONS RESPECTER

NOS DROITS